



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres  
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)  
du 22 mai 2024 à Corbières (Bâtiment de la Halle de gymnastique)**

---

**Comité :**

|                        |                                                                                           |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président              | M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vaulruz                                                   |
| Vice-président         | M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle                                                    |
| Membres                | Mme Sabine Guillet, vice-syndique, Riaz<br>M. Dominique Schouwey, vice-syndic, Hauteville |
| Secrétariat-finances : | Mme Karine Favre, Broc                                                                    |
| Chef d'exploitation :  | M. Norbert Vuarnoz, Vuippens                                                              |
| Invités :              | M. Dominique Wartmann, SEn<br>M. Régis Kottelat, ESCO                                     |
| <u>Excusés :</u>       | M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère<br>M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens        |

**Délégués des communes :**

|                |        |                                                                                                                                                                        |
|----------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bulle          | 5 voix | M. Nicolas Wyssmüller, Conseiller                                                                                                                                      |
| Corbières      | 1 voix | M. Guillaume Blanchard, conseiller                                                                                                                                     |
| Echarlens      | 1 voix | M. Pascal Mauron, conseiller                                                                                                                                           |
| Hauteville     | 1 voix | M. Yannick Ecoffey, conseiller                                                                                                                                         |
| La Roche       | 1 voix | M. Fabien Kolly, conseiller                                                                                                                                            |
| Marsens        | 1 voix | M. Jean-Michel Bays, conseiller                                                                                                                                        |
| Morlon         | 1 voix | M. Patrick Audemars, conseiller                                                                                                                                        |
| Pont-en-Ogoz   | 1 voix | M. Marc-Olivier Seydoux, conseiller                                                                                                                                    |
| Pont-la-Ville  | 1 voix | M. Laurent Schafer, conseiller                                                                                                                                         |
| Riaz           | 1 voix | M. Wolfram Schuwey, conseiller                                                                                                                                         |
| Sorens         | 1 voix | M. Daniel Gilgen, conseiller                                                                                                                                           |
| Vaulruz        | 1 voix | M. Jean-Bernard Erni, conseiller                                                                                                                                       |
| Vuadens        | 1 voix | M. Alain Heimo, conseiller                                                                                                                                             |
| <u>Excusés</u> |        | M. Jérôme Tornare, Bulle (remplacé par M. Wyssmüller)<br>M. Martin Gendre, Corbières (remplacé par M. Blanchard)<br>M. Cédric Seydoux, Vuadens (remplacé par M. Heimo) |

**Commission financière :**

|               |                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------|
| Rive gauche   | M. Yannick Conus, président<br>M. Frédéric Pochon, secrétaire |
| Centre        | M. Laurent Gremaud                                            |
| Sionge        | M. Patrick Dumartheray                                        |
| Rive droite   | M. Edmond Bourguet                                            |
| <u>Excusé</u> | --                                                            |

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2023
2. Présentation et approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2023  
Rapport de la commission financière
3. Approbation du rapport de gestion
4. Clé de répartition 2024-2026 : présentation et approbation
5. Micropolluants, étude d'avant-projet : information
6. Informations diverses
7. Propositions individuelles et divers

\*\*\*\*\*

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le Préfet, retenu par d'autres obligations, ainsi que le membre du comité non présent. Il donne la parole à M. Guillaume Blanchard, qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Corbières offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 3 mai 2024, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 18.

Les délégués présents représentent 13 communes-membres et 17 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 9 voix.

M. Bovigny nomme M. Pascal Mauron, d'Echarlens, comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé. Il précise toutefois qu'une erreur s'est glissée dans la convocation et que, contrairement à ce qui y est mentionné, aucun message n'est annexé aux comptes (ceci concernait l'assemblée du printemps 2023).

\*\*\*\*\*

## 1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée de l'automne 2023

Le procès-verbal du 6 décembre 2023 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

**Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.**

## 2 Comptes 2023

M. Bovigny informe que l'année s'est bien déroulée du point de vue comptable. Toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement ont pu être faites. Les dépenses ont été contrôlées et maîtrisées.

Sans plus attendre, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui passe en revue les différents chapitres. Les explications sont disponibles dans le rapport sur les comptes, qui est joint au présent procès-verbal.

## 2a Comptes de fonctionnement

### Classification fonctionnelle : 7201

|                                                                          |                       |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Charges                                                                  | 5'448'430.83          |
| Produits d'exploitations                                                 | <u>./. 457'896.65</u> |
|                                                                          | 4'990'534.18          |
| Participation des entreprises conventionnées                             | <u>./. 839'208.00</u> |
| Résultat opérationnel                                                    | 4'151'326.18          |
| Produits extraordinaires                                                 | <u>./. 0.00</u>       |
| Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2021-2023                  | <u>4'151'326.18</u>   |
| Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées) | 839'208.00            |

- M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée.

## 2b Comptes des investissements

### RÉFECTION DU COLLECTEUR

Cet investissement a été reporté et sera réalisé en même temps que le déplacement du collecteur lors de la construction de villas sur une parcelle de la commune d'Echarlens, ceci afin de limiter les frais de déviation de l'eau, notamment.

### AGRANDISSEMENT DU TRAITEMENT DES BOUES

|                                                  |                 |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| Bâtiments                                        | 2'856'551.30    |
| Honoraires de la commission de bâtisse (CoBa2.0) | 52'844.25       |
| Mandats adjugés par la CoBa2.0                   | <u>4'523.50</u> |
| Total                                            | 2'913'919.05    |

- Mme Favre rappelle que le décompte final pour cet investissement a été présenté – et approuvé – à l'assemblée du 6 décembre pour un montant global de CHF 16'106'106.00.

### INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Cet investissement s'est terminé en 2023 et le total des charges représente CHF 92'504.95. Toutefois, la décision de subvention par rétribution unique n'est parvenue à l'AIS que récemment. Le décompte final sera présenté à l'assemblée d'automne 2024.

- M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée. Il passe la parole à la commission financière qui préavise favorablement les comptes 2023. Il est relevé que :
  - Des alternatives ont dû être trouvées pour l'approvisionnement de produits chimiques, car les produits usuels étaient en rupture de stock ;
  - L'ajout d'un turbo pour les soufflantes est intéressant du point de vue énergétique et assure une redondance des installations ;
  - Des emprunts ont été négociés avec des taux attractifs.

**M. le président soumet les comptes 2023 au vote de l'assemblée, qui les approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentés, soit :**

|                                                                                    |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Comptes de résultat</b>                                                         | <b>4'990'534.18</b> |
| dont CHF 4'151'326.18 à répartir selon la clé 2021-2023 entre les communes-membres |                     |
| <b>Comptes des investissements</b>                                                 | <b>3'006'424.00</b> |

### 3 Rapport de gestion 2023

Le rapport de gestion 2023 a été remis aux délégués. Il n'est pas lu.

M. le président relève les quantités d'eau impressionnantes qui passent chaque année par la STEP. Il profite de remercier et féliciter les exploitants pour leur excellent travail au quotidien, tout en ayant assuré les travaux relatifs au chantier d'agrandissement des boues et de la pose des panneaux photovoltaïques.

Il ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée, puis soumet le rapport au vote.

**Le rapport de gestion 2023 de l'AIS est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 4 Clé de répartition 2024-2026

M. Bovigny passe la parole à M. Régis Kottelat, pour la présentation de la clé 2024-2026 :

- La clé est basée sur les statuts (art. 25), qui définissent certains critères, comme la pondération entre charge hydraulique et charge polluante. La clé est remise à jour chaque trois ans. Elle s'applique dès 2024, car basée sur les chiffres au 31.12.2023. Elle est valable pour l'exploitation et pour les investissements.
- Elle tient compte des eaux claires parasites (850'000 m<sup>3</sup>) et des eaux pluviales (1,4 mio de m<sup>3</sup>), en plus des eaux usées (2,32 mio de m<sup>3</sup>) qui arrivent à la STEP.
- Les communes fournissent différentes informations pour pouvoir calculer la part qui incombe à chacun (consommation, surfaces, etc).
- La STEP fournit aussi des résultats d'analyses en % pour pouvoir répartir ces eaux entre les EU ménagères et les EU issues de l'industrie.
- Des hypothèses doivent être avancées pour calculer le nombre d'équivalents-habitants (EH).
- Des écarts sont constatés pour les communes (parfois à la hausse, parfois à la baisse) en fonction de l'augmentation de la population, à l'implantation d'entreprises sur les territoires des communes ou encore à la mise en séparatif de certains quartiers.
- Au final, une commune enregistre une augmentation plus élevée que 1% (Bulle), alors que les autres communes enregistrent un écart de moins de 1%. Comme la totalité doit atteindre 100%, si une commune enregistre une baisse, les autres communes enregistrent une hausse.

**Suite à cette présentation, M. le président soumet la clé au vote de l'assemblée, qui l'approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentée**

- La clé 2024-2026 sera envoyée à toutes les communes.

### 5 Micropolluants : informations sur l'étude d'avant -projet

- La procédure ouverte pour réaliser l'avant-projet, publiée en novembre 2023, a intéressé cinq bureaux, qui ont participé à la visite des installations.
- Au final, seuls deux bureaux ont déposé une offre ferme (BG Ingénieurs Conseils et Holinger SA).
- Les critères retenus par le comité de direction étaient répartis entre la gestion du marché (50%), le prix (20%), la qualité technique de l'offre (20%), ainsi que la qualité et la durabilité (10%).
- Un comité d'évaluation de quatre personnes a été créé (président CoBa3.0, BAMO, président et un membre du comité AIS).

- Sur la base des critères évoqués ci-dessus, les faveurs du comité d'évaluation se sont portées sur un bureau dont la vision d'ensemble sur le traitement de l'eau est reconnue. Ainsi, le projet a été adjugé à Holinger SA.
- Une commission de bâtisse a été créée. Elle s'est déjà réunie à deux reprises pour rencontrer le mandataire, cadrer le projet et fournir tous les renseignements dont celui-ci a besoin pour finaliser le projet.

## 6 Informations diverses

### 6.1 Inauguration du traitement des boues

- Le président remercie les communes pour leur participation à l'inauguration. Il précise aussi que la population a grandement répondu à l'invitation de la journée portes ouvertes (JPO) du lendemain.
- Des photos de l'inauguration et de la JPO, ainsi que la vidéo de la construction sont sur le site internet ([www.step-ais.ch](http://www.step-ais.ch)).

## 7 Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée.

A l'issue de cette présentation, le président remercie tous les membres du comité, la commission financière, la commission de bâtisse, la secrétaire, le chef d'exploitation et le représentant du SEn, ainsi que les invités et la Commune de Corbières pour son accueil. Il informe d'ores et déjà que la prochaine assemblée des délégué·e·s est prévue le mercredi 4 décembre 2024 à 20h00.

Il lève la séance à 20h50

Bulle, le 26 mai 2024/kf

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



Claude Bovigny  
Président



Karine Favre  
Secrétaire

Distribution :

|                                     |                                        |
|-------------------------------------|----------------------------------------|
| - communes-membres de l'Association | - Service de l'environnement           |
| - Membres du comité                 | - N. Vuarnoz, chef d'exploitation STEP |
| - Préfecture de la Gruyère          |                                        |

# Rapport sur les comptes

## - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

### - Fonctionnement :

Les charges de fonctionnement 2023, amortissements compris, présentent un léger boni de 5.8% par rapport au budget voté :

|                                                 |                     |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| Budget adopté par l'assemblée de l'automne 2022 | 4'408'190.00        |
| Comptes de résultats 2023                       | <u>4'151'326.23</u> |
| Différence (boni)                               | 256'863.77          |

#### Répartition:

|                                                                       |                                            |     |                            |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----|----------------------------|
| CHAPITRE 7                                                            | Charges                                    | CHF | 5'557'022.53               |
|                                                                       | ./. Produits d'exploitation                | CHF | <u>-566'488.35</u>         |
|                                                                       | Charges nettes d'exploitation              | CHF | 4'990'534.18               |
|                                                                       | ./. Déduction part des grandes entreprises | CHF | <u>-839'208.00</u>         |
|                                                                       | RÉSULTAT OPÉRATIONNEL                      | CHF | <u>4'151'326.18</u>        |
| <b>Total à charges des communes à répartir selon la clé 2021-2023</b> |                                            | CHF | <b><u>4'151'326.18</u></b> |
| + Facturation à la Ville de Bulle (part pour les grandes entreprises) |                                            | CHF | <u>839'208.00</u>          |
| Coût total                                                            |                                            | CHF | 4'990'534.18               |

### Commentaires :

| Résultat par nature                    |                     |                     |                     |                                                                     |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                                        | Budget<br>2023      | Comptes<br>2023     | Budget<br>2024      | Explications                                                        |
| En francs                              |                     |                     |                     |                                                                     |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>          |                     |                     |                     |                                                                     |
| 1 Charges de personnel et comité       | 937'050.00          | 852'297.00          | 934'290.00          | Salaires, jetons, ch. sociales, formation, habits, indemnités       |
| 2 Achats                               | 82'700.00           | 55'391.29           | 63'500.00           | Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs.. |
| 3 Energies                             | 321'000.00          | 334'306.00          | 190'000.00          | Electricité, eau                                                    |
| 4 Produits chimiques                   | 357'300.00          | 381'601.95          | 390'000.00          | Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire            |
| 5 Entretien                            | 505'450.00          | 543'701.39          | 437'600.00          | Routes, bâtiments, réseau, appareils                                |
| 6 Transport et élimination             | 567'000.00          | 485'118.25          | 524'700.00          | Déchets, sable, boues                                               |
| 7 Prestations de tiers                 | 86'000.00           | 68'641.05           | 67'960.00           | Analyses, révision, Co. adm., Hébergements, Clé, Cadastre           |
| 8 Assurances                           | 58'300.00           | 59'370.15           | 60'000.00           | Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique                            |
| 9 Divers                               | 8'100.00            | 4'605.60            | 7'500.00            |                                                                     |
| 10 Annuité                             | 2'426'490.00        | 2'342'026.15        | 2'552'990.00        | Intérêts, amortissements, Prélèvement Réserve rééval. PA            |
| 11 Taxe micropolluants                 | 322'000.00          | 321'372.00          | 328'000.00          | Selon STATPOP                                                       |
| Charges brutes                         | 5'671'390.00        | 5'448'430.83        | 5'556'540.00        |                                                                     |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>         |                     |                     |                     |                                                                     |
| 12 Revenus des biens                   | -                   | -7'000.00           | -7'000.00           | Loyers (Place de parc, local "toxiques")                            |
| 13 Travaux pour des tiers              | -148'200.00         | -148'963.45         | -143'050.00         | WC mobiles, fosses septiques, cadastre, STAPS Commune               |
| 14 Vente d'électricité                 | -240'000.00         | -293'263.45         | -13'000.00          | Production du CCF                                                   |
| 15 Autres recettes                     | -500.00             | -8'669.75           | -500.00             | Vente de ferraille, divers                                          |
| Produits                               | -388'700.00         | -457'896.65         | -163'550.00         |                                                                     |
| Charges nettes                         | 5'282'690.00        | 4'990'534.18        | 5'392'990.00        |                                                                     |
| 16 Part des entreprises conventionnées | -875'000.00         | -839'208.00         | -800'000.00         | UCB, Translait                                                      |
| <b>Résultat opérationnel</b>           | <b>4'407'690.00</b> | <b>4'151'326.18</b> | <b>4'592'990.00</b> |                                                                     |
| 17 Charges et produits extraordinaires | 500.00              | -                   | 500.00              |                                                                     |
| <b>RESULTAT I</b>                      | <b>4'408'190.00</b> | <b>4'151'326.18</b> | <b>4'593'490.00</b> |                                                                     |
| Participation des communes             | -4'408'190.00       | -4'151'326.18       | -4'593'490.00       | Comptes 2023 : Répartition selon la clé 2021-2023                   |
| <b>RESULTAT FINAL</b>                  | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>-</b>            |                                                                     |
| Evolution Budget 2023 / Comptes 2023   | 100%                | 94%                 |                     |                                                                     |
| Evolution Comptes 2023 / Budget 2024   |                     | 100%                | 111%                |                                                                     |

## - Charges d'exploitations

## - Charges de personnel et comité

Ce poste regroupe les salaires et les charges sociales du personnel, ainsi que les jetons de présence du comité et de la commission financière. La différence positive provient d'indemnités journalières maladies perçues pour un employé, assortie à la baisse de son temps de travail.

## - Achats

Tous les types de fournitures sont concentrés dans ce poste. Le résultat représente les charges ordinaires pour le bon fonctionnement de la station d'épuration et des ouvrages externes, y compris les achats pour le laboratoire. Des analyses particulières pour la mise en route des nouveaux digesteurs avaient été prévues, mais elles n'ont pas été nécessaires.

## - Énergies

La consommation électrique pour la station d'épuration s'élève à 2 GWh.

Concernant l'épuration, le nouveau règlement de la Commune de Marsens, entré en vigueur au 01.01.2023, péjore ce poste. L'augmentation provient essentiellement de l'adaptation de l'IBUS (Indice Brut de l'Utilisation du Sol) imposé par la législation. Des négociations ont été menées avec la Commune de Marsens, qui invoque l'égalité de traitement avec les citoyens et ne souhaite pas accorder de dérogation.

## - Produits chimiques

En raison des pénuries, il est devenu très difficile, voire impossible de trouver de l'acide chlorhydrique sur le marché pour la préparation des précipitants. Des alternatives ont été trouvées (sulfate de fer et sulfate d'aluminium) pour maîtriser les coûts. Le remplacement de la chaux par du bicarbonate de soude a été testé en 2023 ce qui explique également le dépassement.

## - Entretien

Les coûts d'entretien correspondent à des charges ordinaires. Toutefois, lors de la révision de l'aération des lits fluidisés, il s'est avéré que l'achat d'un turbo était très intéressant au niveau énergétique et permettait d'assurer la redondance des installations. Cette charge supplémentaire représente la différence avec le budget estimé.

## - Transport et élimination

|                                     |                                |                    |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Durant l'année, ont été éliminées : | 2'376 to de boues déshydratées | (budget: 2'800 to) |
|                                     | 11 to de sable                 | (budget: 95 to)    |
|                                     | 234 to de résidus              | (budget: 210 to)   |

En début d'année, l'exploitant a eu la désagréable surprise de se voir refuser le sable à la décharge de Châtillon, en raison de la charge organique trop élevée. Grâce à son ingéniosité, il a réussi à introduire ce sable dans les déchets. Toutefois, ceci n'est qu'une solution provisoire. Un laveur de sable sera installé en 2024, afin de pouvoir à nouveau amener le sable à la décharge de Châtillon ou, dans le meilleur des cas, vers une valorisation de ce sable.

Le tonnage des boues est inférieur à la quantité prévue. Ceci est dû au fait qu'elles ont été réparties dans trois digesteurs de 1500m<sup>3</sup> chacun, alors qu'elles étaient auparavant confinées dans des digesteurs nettement plus petits.

## - Prestations de tiers

Ce poste, très varié, regroupe tous les prestataires de services, tels que : téléphonie, hébergements informatiques, frais bancaires et postaux, émoluments de l'Etat de Fribourg, cotisations diverses, analyses du Service de l'Environnement, sécurité au travail, visites des entreprises pour le cadastre des EU industrielles, géomètre, etc...

Le budget prévoyait un montant de CHF40'000 pour une étude complémentaire du bassin versant en vue du choix de traitement des micropolluants. Celle-ci n'a pas été nécessaire.

## - Assurances

Les primes de l'assurance pour les six bâtiments de la STEP (ECAB)  
s'élèvent à CHF 13'706.95

Il est à relever que l'ECAB a indexé les valeurs assurées de 13.35% en raison de la hausse des matières premières.

Les primes des assurances techniques, véhicules, responsabilité civile, cyber  
et protection juridique s'élèvent à CHF 45'663.15

## - Divers

Ce poste est composé de frais de déplacement, repas, réception, cadeaux et autres frais divers.

## - Annuité

### - Intérêts

Les placements privés arrivés à échéance en cours d'année ont été renouvelés avec des taux attrayants. Le taux d'intérêts moyen est de 1.63%.

### - Amortissements

| Au 31.12.2023, le montant des amortissements est le suivant : |                     |         |                                  | début :                           | fin : |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------|----------------------------------|-----------------------------------|-------|
| CHF                                                           | --.--               | Etape 1 | Construction STEP et collecteurs | entièrement amortie au 31.12.2015 |       |
|                                                               | 204'793.00          | Etape 2 | Digestion, hygiénisation         | 2005                              | 2038  |
|                                                               | 35'691.00           | Etape 3 | Déshydratation                   | 2011                              | 2044  |
|                                                               | 1'534'506.00        | Etape 4 | Agrandissement file « eau »      | 2019                              | 2052  |
|                                                               | 0.00                | Etape 5 | Agrandissement file "boues"      | dès 2024                          |       |
|                                                               | 0.00                | --      | Véhicules, mobilier, machines    |                                   |       |
|                                                               | <u>1'774'990.00</u> |         |                                  |                                   |       |

## - Taxe sur les micropolluants

L'évolution de la population raccordée dans le bassin versant montre une croissance d'environ 14.7 % en 8 ans. Elle est passée de 31'137 habitants en 2015 à 35'708 habitants en 2022.

## - Produits d'exploitation

### - Revenus des biens et autres recettes

Le loyer est composé d'une participation de l'Etat de Fribourg à l'utilisation d'un local, destiné à accueillir les déchets toxiques que la population peut amener à la STEP.

### - Travaux pour des tiers

Ce poste est composé des produits suivants :

Collecte des graisses de restaurants et de WC chimiques ;

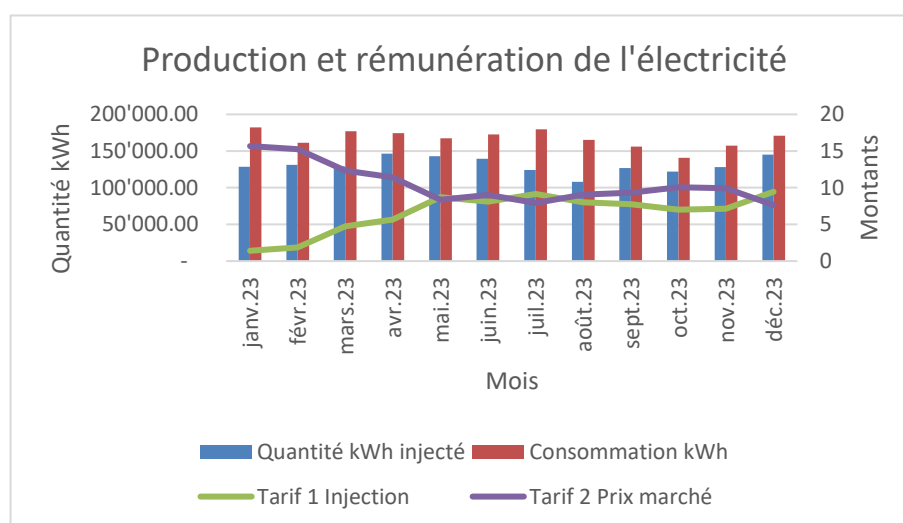
Campagnes de mesures et analyses diverses ;

Travaux dans les stations de pompage communales.

### - Vente d'électricité

En 2023, les moteurs à gaz de la STEP ont produit 1.57 GWh.

La rétribution de l'énergie produite s'élève à 17.084 ct/kWh HT.



### - Part des entreprises conventionnées

La part attribuée aux entreprises conventionnées s'élève à près de 15% du montant global des frais de fonctionnement (exploitation et financement).

## - COMPTES DES INVESTISSEMENTS

### - Travaux de génie civil – Réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens

Les travaux pour la réfection de ce tronçon de collecteur ont dû être repoussés à 2024. En effet, la mise à l'enquête n'a pas pu démarrer avant l'aboutissement de la mise à l'enquête du PAL de la Commune d'Echarlens.

### - Agrandissement du traitement des boues

| <u>Investissement accepté par l'AD du 25.10.2018:</u>           | <u>budget:</u> | <u>dépenses:</u> |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| Travaux du traitement des boues, réalisés en 2023               | 3'000'000      | 2'913'919.05     |
| Total des investissements réalisés pour le traitement des boues | 14'620'000     | 16'106'106.00    |

## - Installation de panneaux solaires photovoltaïques

Sur la toiture des gazomètres, 287m<sup>2</sup> de panneaux solaires ont été installés. Le décompte final sera présenté en 2024, après réception des subventions.

## - COMPTES DU BILAN

### - Actifs

#### - Actifs circulants

La trésorerie est confortable. Les débiteurs sont constitués essentiellement par les communes-membres de l'association. Une charge concernant 2024 a été payée en avance. Les stocks ont été activés.

#### - Patrimoine administratif

Les investissements propres (env. 38.6 mios) sont constitués des investissements effectués par l'association (Phases 2 à 5 + panneaux solaires).

### - Passifs

#### - Engagements courants

Quelques dettes de fonctionnement 2023 seront payées en 2024.

#### - Emprunts

Cinq emprunts bancaires, privés ou institutionnels, pour un total de 36,47 millions de francs concernent les objets terminés (phases 2 à 5).

|                                                          | <u>Durée</u> | <u>Montant de base</u> | <u>Solde au</u><br><u>31.12.2023</u> | <u>Taux</u> |
|----------------------------------------------------------|--------------|------------------------|--------------------------------------|-------------|
| <b><u>Etapes 2 et 3</u></b>                              |              |                        |                                      |             |
| Banque Valiant                                           | 2015 – 2024  | 770'000                | 440'000                              | 1.30%       |
| <b><u>Etape 4 – Bassins biologiques, filière eau</u></b> |              |                        |                                      |             |
| Rentes genevoises                                        | 2018 – 2038  | 7'000'000              | 5'250'000                            | 1.63%       |
| Banque Cantonale de Fribourg                             | 2018 – 2025  | 10'000'000             | 8'000'000                            | 0.50%       |
|                                                          | 2023 – 2028  | 8'000'000              | 7'880'000                            | 2.35%       |
| <b><u>Etape 5 – Digesteurs, filière boues</u></b>        |              |                        |                                      |             |
| Banque Cantonale de Fribourg                             | 2023 – 2026  | 5'000'000              | 4'900'000                            | 2.00%       |
| Placements privés                                        | 2023 – 2028  | 5'000'000              | 5'000'000                            | 1.80%       |
| auprès de la banque Vontobel                             | 2023 – 2030  | 5'000'000              | 5'000'000                            | 1.85%       |

#### - Provisions

Une provision a été constituée pour des travaux à réaliser en début d'année 2024.

#### - Compte de régulation

Factures ordinaires à payer en début d'année 2024.

### - Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation doit être dissoute sur 10 ans depuis sa création, soit d'ici le 31.12.2031. Le comité propose d'utiliser cette réserve pour les années 2024 à 2028, lorsque la charge d'amortissement sera la plus élevée pour l'AIS. En effet, dès 2024 commence l'amortissement de la file boues, alors qu'au 31.12.2028 aura lieu le dernier amortissement de la part électrotechnique de la file eau. Cette manière de procéder permet de lisser la charge des communes, tout en évitant de dépasser la limite d'endettement fixée dans les statuts.

Bulle, le 22 mai 2024

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



Claude Bovigny  
Président



Karine Favre  
Secrétariat-Finances



*Traitement des boues - Nouveaux digesteurs de 1'500 m<sup>3</sup> chacun*